

**de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY**

DELIBERATION n°2012/60

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	39

L'An deux mille douze et le mardi 3 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 27 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Espalungue à Arudy, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, AUSSANT, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, LOURTEIG, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, MARTIN, CARRERE, TEXIER, CARRERE-GEE, MASONAVE, MIGNE, CASAU, CASADEBAIG Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, GASSIE, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, MOURTEROT, GANTCH, CASENAVE, TOUTU et MOUNAUT.

Présent(s) suppléant(s) : M. SERIS et Mme CATRIULET

M. SARTHE donne procuration à M. CAMBOT
M. BELESTA-LABOURDETTE donne procuration à M. COUROUAU
Mme HELIP donne procuration à M. CAZENAVE
Mme NOUGUE-DEBAT donne procuration à M. CASADEBAIG Robert

REÇU

le - 5 JUL, 2012

Secrétaire de séance : M. CASADEBAIG Didier

OBJET : CULTURE – Maitrise d'ouvrage des actions collectives

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Le Président rappelle que la Communauté de Commune du Piémont Oloronais et les Communautés de Communes des vallées d'Aspe, Ossau, Barétous et Josbait ont obtenu le label Pays d'Art et d'Histoire. Le Président rappelle la prise de compétence et la mise en place d'un plan d'action annuel voté en délibération du 12 juillet 2011.

Au titre des actions collectives le Comité de Pilotage qui s'est réuni le 10 avril 2012 a validé :

*** La nature des actions suivantes**

- **Les actions liées à la communication : conception et réalisation de documents : programmes périodiques, affiches ... qui servent à connaître le label, la création d'une photothèque pour illustrer ces supports** (sous maîtrise d'ouvrage CCPO)

Réalisation d'un dépliant programme d'activité et création de la photothèque

- **Le site internet Pays d'Art et d'Histoire** (sous maîtrise d'ouvrage CCPO)

Hébergement du site du PAH sur le site de la CCPO et création du centre de ressources dématérialisé

- **La signalétique d'entrée de territoire pour la valorisation des entrées de territoire par des panneaux indiquant le territoire PAH** (sous maîtrise d'ouvrage CCPO)

Etude pour la conception de l'identité visuelle et définition du support mobilier

- **Le plan de formation pour les associations, les gestionnaires d'équipements ...** (maîtrise d'ouvrage CCPO)

Formations sur la collecte et la valorisation de la mémoire et sur la réalisation d'une exposition

- **Le réseau d'interprétation** (sous maîtrise d'ouvrage CCPO)

La construction du réseau des sites touristico-culturels en lien avec le pôle Bedat

- **Les actions annuelles du label** (sous maîtrise d'ouvrage CCPO)

Participation aux séminaires, colloques ...

- **La charte architecturale et paysagère** (sous maîtrise d'ouvrage CCPO)

Elaboration d'un document méthodologique et pédagogique

- La mise en tourisme du label (sous maîtrise d'ouvrage SPPOHB et des OT)

Formation des professionnels du guidage et des prescripteurs (gestionnaires de site ...), création de visites guidées, de production de séjour ...

- Les visites virtuelles 3D (sous maîtrise d'ouvrage SMPOHB en collaboration avec Immersive Lab et le PAH)

Valorisation du patrimoine via des outils numériques innovants

En complément de ces actions collectives ont également été validés

- Le Conseil Scientifique du PAH

Prise en charge de frais inhérents au fonctionnement du Conseil

- L'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et Villes Secteurs Sauvegardés

Adhésion

*** La mise en place des actions**

Les actions ne seront lancées qu'une fois les plans de financement définitivement arrêtés et après délibération des EPCI partenaires (Cdc des vallées d'Aspe, de Barétous, d'Ossau et de Josbaigt) à confier la maîtrise d'ouvrage des actions collectives à la CCPO.

*** Le coût et financement des actions**

Le Comité de Pilotage a travaillé sur un montant total maximum des actions collectives comme annoncé depuis le départ et s'élevant à 20 000 € subventions déduites et hors étude charte architecturale.

A ce montant s'ajoute la participation partielle au fonctionnement du poste de l'animatrice du Pays d'Art et d'Histoire.

La participation des différentes Communautés de Communes à ce montant est basée sur la clé de répartition du Pays (SMPOHB) et calculée au prorata de la population.

Les crédits sont inscrits au BP 2012 (13 300 €). Pour la CCVO la participation serait la suivante :

	Montant prévisionnel restant au PAH (subventions déduites)	Montant prévisionnel sur CCVO
Actions collectives	20 000 €	5 000 €
Charte architecturale	10 000 €	2 500 €
Poste de l'animatrice	5 000 € (hors CCPO)	3 300 €
Total participation CCVO	-	10 800 €

*** Choix des prestataires pour les actions collectives**

Les représentants de la CCVO désignés pour le Pays d'Art et d'Histoire (pour mémoire les représentants PAH de la CCVO, outre le Président, sont Louis Carrere-Gée, Gérard Sarrailh, Bernard Coudouy) pourront participer aux choix des prestataires, puisque au regard du montant des marchés concernés, il n'est pas nécessaire de réunir la commission d'appel d'offres.

REÇU

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

le -5 JUL, 2012

ADOPTÉ le présent rapport,

**SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^{TE} MARIE**

ACCEPTE de confier la maîtrise d'ouvrage des actions collectives dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire à la CCPO.



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Francis COUROUAU